

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 22663 Numéro SIREN : 508 804 507 Nom ou dénomination : ISAI Gestion
--

Ce dépôt a été enregistré le 13/07/2020 sous le numéro de dépôt 42973



20200429732019

DATE DEPOT : 13/07/2020

N° DE DEPOT : 42973

N° GESTION : 2008B22663

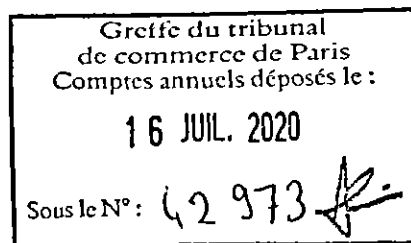
N° SIREN : 508804507

DENOMINATION : ISAI Gestion

ADRESSE : 8 avenue Kléber 75116 Paris

MILLESIME : 2019

Patrick FLEYTOUX
Expert-comptable diplômé
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale de Paris



ISAI GESTION
Société par actions simplifiée au capital de 290 700 euros
8 avenue Kléber - 75116 PARIS
508 804 507 RCS PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2019

ISAI GESTION

Société par actions simplifiée au capital de 290 700 euros

8 avenue Kléber - 75116 PARIS

508 804 507 RCS PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'associé unique de la société ISAI GESTION,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par vos soins, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société ISAI GESTION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 12 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président arrêté le 12 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 19 juin 2020

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. FLEYTOUX', written over a horizontal line.

Patrick FLEYTOUX

Commissaire aux comptes



ISAI GESTION

8 avenue Kleber
75116 Paris

COMPTES ANNUELS

DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

KB'XPERTS

Société d'expertise comptable inscrite au Tableau de l'Ordre des Expert Comptables de Paris

28 boulevard de la Bastille - 75012 Paris

Téléphone : 06-10-51-66-78 / 06-74-41-49-52

SAS au capital de 60 000 euros - RCS PARIS 534 391 735 - TVA intracommunautaire FR54534391735 - NAF 6920Z

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	2 420		2 420	2 420
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	24 052	22 828	1 164	2 824
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage	824	824		
	Autres immobilisations corporelles	231 357	62 714	168 643	173 969
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	222 368		222 368	208 193
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	56 717		56 717	54 030
	Total II	537 799	86 427	451 372	441 496
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés	1 389 741		1 389 741	9 948
	Autres créances	1 557		1 557	330
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	823 685		823 685	1 324 314
	Charges constatées d'avance (3)	92 867		92 867	82 004
	Total III	2 307 850		2 307 850	1 416 596
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		2 845 648	86 427	2 759 222	1 858 092

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

-0

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 290 700)	290 700	290 700
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 700	3 700
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserve légale	29 070	29 070
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées	50 000	50 000
	Autres réserves	10 100	10 100
	Report à nouveau	557 488	430 269
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	994 907	477 219
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	1 935 965	1 291 058
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (1)	Dettes financières		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		
	Concours bancaires courants		
	Emprunts et dettes financières diverses	242 077	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	196 592	292 830
	Dettes fiscales et sociales	356 152	254 704
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	28 435	19 500
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)		
	Total IV	823 256	567 034
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 759 222	1 858 092

(1) Dont à moins d'un an

823 256

567 034

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12
	France	Exportation	Total	
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	5 130 447		5 130 447	3 806 689
Chiffre d'affaires NET	5 130 447		5 130 447	3 806 689
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			2 083	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			86	5
Autres produits				
Total des Produits d'exploitation (I)			5 132 616	3 806 695
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes *			1 221 490	1 263 307
Impôts, taxes et versements assimilés			457 494	397 936
Salaires et traitements			1 529 264	1 115 396
Charges sociales			610 545	437 982
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			30 650	18 927
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			1 033	1 610
Total des Charges d'exploitation (II)			3 850 476	3 235 157
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			1 282 141	571 537
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12
Produits financiers		
Produits financiers de participations (3)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	2 765	14 749
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	2 765	14 749
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	23	147
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	23	147
2. Résultat financier (V-VI)	2 742	14 602
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 284 883	586 139
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 175
Produits exceptionnels sur opérations en capital	152 272	157 731
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Total VII	152 272	158 906
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	150	1 315
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	28 177	100 728
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Total VIII	28 327	102 043
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	123 945	56 864
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	413 920	165 784
Total des produits (I+III+V+VII)	5 287 653	3 980 349
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 292 746	3 503 130
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	994 907	477 219

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 759 221.64 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 5 130 447.26 Euros et dégageant un bénéfice de 994 907.34 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société est à l'initiative de la création d'un nouveau Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI) dénommé ISAI CAP VENTURE.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par la pandémie de COVID-19.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à la pandémie de COVID-19.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice, modifié par les règlements de l'ANC 2015-06 à 2019-02.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Depuis le 01/01/2019, la société est membre du groupe fiscal constitué par la société ISAI PARTNERS - 8 Avenue Kleber - 75116 Paris.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	26 532		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	824		
Installations générales agencements aménagements divers	162 084		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	50 987		23 816
TOTAL	213 896		23 816
Autres titres immobilisés	208 193		42 200
Prêts, autres immobilisations financières	54 030		3 741
TOTAL	262 223		45 941
TOTAL GENERAL	502 651		69 758

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			26 532	26 532
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			824	824
Installations générales agencements aménagements divers			162 084	162 084
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		5 530	69 273	69 273
TOTAL		5 530	232 182	232 182
Autres titres immobilisés		28 025	222 368	222 368
Prêts, autres immobilisations financières		1 055	56 717	56 717
TOTAL		29 080	279 085	279 085
TOTAL GENERAL		34 610	537 799	537 799

Les variations constatées sur le poste "Autres titres immobilisés" correspondent principalement à des achats, des appels de fonds et des cessions de parts de FPCI gérés par la société.

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	21 228	1 660		22 888
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	824			824
Installations générales agencements aménagements divers	9 482	16 210		25 692
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	29 621	12 780	5 379	37 022
TOTAL	39 927	28 990	5 379	63 539
TOTAL GENERAL	61 155	30 650	5 379	86 427

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 660				
Instal.générales agenc.aménag.divers	16 210				
Matériel de bureau informatique mobilier	12 780				
TOTAL	28 990				
TOTAL GENERAL	30 650				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	56 717	-0	56 717
Autres créances clients	1 389 741	1 389 741	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 345	1 345	
Débiteurs divers	212	212	
Charges constatées d'avance	92 867	92 867	
TOTAL	1 540 882	1 484 165	56 717

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	196 592	196 592		
Personnel et comptes rattachés	97 770	97 770		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	183 901	183 901		
Taxe sur la valeur ajoutée	17 626	17 626		
Autres impôts taxes et assimilés	56 855	56 855		
Groupe et associés	242 077	242 077		
Autres dettes	28 435	28 435		
TOTAL	823 256	823 256		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
	0.9000	323 000			323 000

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Site internet	Linéaire	3 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans
Matériel bureau & informatique	Linéaire	3 à 5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Le poste "Autres titres immobilisés" comprend principalement des parts de FPCI.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	21 400
Total	21 400

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 227
Dettes fiscales et sociales	116 524
Total	166 750

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	92 867
Total	92 867

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Les rémunérations allouées aux dirigeants ne sont pas indiquées car compte tenu de la taille de la société, cette mention reviendrait à donner une informations nominative.

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	12
Agents de maîtrise et techniciens	1
Total	13

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 7 437 euros.

Ces honoraires sont liés au contrôle légal des comptes.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		329 605
Compte nant	20 000	
Quote part non appelée sur parts de FPCI	309 605	
Total (1)		329 605

Engagements reçus

Aucun

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Au 31/12/2019, le montant de l'engagement lié aux indemnités de départ à la retraite est estimé à 91 k€ charges comprises. Les principaux paramètres retenus pour le calcul sont les suivants :

- Départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- Taux d'actualisation : 0,122 % (Taux OAT 10 ans au 31/12/2019)
- Probabilité de départ : 0 % (sauf cas identifié)
- Taux de progression moyen des salaires : 3 %
- Taux de charges sociales : 45 %

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Distribution / cession FCPI	152 272	
Total	152 272	
Charges exceptionnelles		
- Distribution / cession FCPI	28 025	
- Divers	302	
Total	28 327	

ISAI GESTION
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 290 700 EUROS
SIEGE SOCIAL : 8 AVENUE KLEBER 75116 PARIS
S08 804 S07 RCS PARIS

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 29 JUIN 2020
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019
DECISION ADOPTEE

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 994 907,34 euros augmenté du report à nouveau antérieur de 557 488,11 euros, soit 1 552 395,45 euros, de la manière suivante :

- Dividendes : 400 000 euros
- Affecter sur le compte de report à nouveau le solde de 1 152 395,45 euros

Le dividende unitaire est donc de l'ordre de 1,238. euros par action.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Dividendes	Dont éligibles à l'abattement de 40%
31/12/2018	350 000,00 €	350 000,00 €
31/12/2017	Néant	Néant
31/12/2016	151 810,00 €	151 810,00 €

Pour copie certifiée conforme
Le Président
Jean-David Chamboredon

